

Procès-verbal du Conseil Municipal de DRUELLE BALSAC

Séance du 07 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois et le sept décembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de DRUELLE BALSAC s'est réuni à la mairie, 2 rue du Stade, sous la présidence de Patrick GAYRARD, maire.

Date de la convocation :	29/11/2023
Membres en exercice :	26
Présents :	16
Qui ont pris part à la délibération :	26

Etaient présents : Michel ALBESPY, Patricia BARTOLOZZI, Sébastien BOYER-MADRIERES, Carine CAYSSIALS, Laurent COT, Marie-Claude FOURNIER, Patrick GAYRARD, Isabelle JOFFRE, Frédéric LATIEULE, Bernard LESCURE ROUS, Christian PEREZ, Jean-Paul REMISE, Aurélie SOUFLI, Philippe TABARDEL, Bruno TEYSSÉDRE. Marlène URSULE.

Absents et excusés : Mathilde ANDRE (pouvoir à Frédéric LATIEULE), Laëtitia CAYREL (pouvoir à Patricia BARTOLOZZI), Emilie CHABRIER (pouvoir à Isabelle JOFFRE), Anne FALGUEYRETTES (pouvoir à Aurélie SOUFLI), Mathieu FLOTTES (pouvoir à Jean-Paul REMISE), Serge FRAYSSINET (pouvoir à Bernard LESCURE-ROUS), Anne-Marie GARRIGUES, Damien MENEL (pouvoir à Marlène URSULE), Elodie RIVIERE (pouvoir à Sébastien BOYER-MADRIERES), Guillaume SOULIE (pouvoir à Philippe TABARDEL),

Secrétaire de séance :

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Aurélie SOUFLI a été désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance du conseil municipal ouverte à 20 heures 30.

En ouverture de la séance, Monsieur Le Maire doit solliciter l'accord de l'assemblée délibérante pour :

- **retrait à l'ordre du jour du point: Néant**
- **inscrire à l'ordre du jour un point supplémentaires : Néant**

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur les modifications de l'ordre du jour.
Le conseil municipal valide à l'unanimité des votants les modifications de l'ordre du jour.

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 09 NOVEMBRE 2023

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 05 octobre 2023 est adopté à l'unanimité.

2. DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION

Monsieur le Maire indique qu'en sa qualité de maire il a pris en application des délégations de pouvoirs conférées par le Conseil Municipal par délibération en date du 25 mai 2020, des décisions dont l'objet est :

DC 2023-021 : Déclaration d'intention d'aliéner de M. LESCURE-ROUS Bernard situé "Le Moulin à Vent" à Capdenguet et cadastrés section ZH du n°128, 129 et 130.

DC 2023-022 : Déclaration d'intention d'aliéner de Mme BAYOL Noémie situé 175 Avenue de Rodez, Balsac et cadastrés section ZL du n°150 et 151.

DC 2023-023 : Déclaration d'intention d'aliéner de RIGAL Vincent et Mme CLAUDE Virginie situés 38 Chemin du Vieux Balsac et cadastrés section G n° 197 et 202.

ORDRE DU JOUR

1. Budget primitif : décision modification n°2/2023 du budget principal
 2. Autorisation à mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023
 3. Rodez Agglomération : Rapport d'activités 2022 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets
 4. Plan de financement actualisation : demande de subvention pour la rénovation du complexe sportif des sources
 5. Plan de financement actualisation : demande de subvention pour l'aménagement du village Le Pas
 6. Rodez Agglomération : Plan de financement pour demande de subvention complémentaire salle des Oustalets
-

01 – Budget primitif : décision modificative n°2/2023 du budget principal

FONCTIONNEMENT				
DÉPENSES		BP	REALISE au 07/12/2023	DM 2
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL				
60621	Combustibles	15 000,00	9 973,77	3 000,00
60632	Fournitures petit équipement	12 000,00	15 923,39	7 000,00
61521	Entretien terrains	9 000,00	17 804,31	9 000,00
6247	Transports collectifs	5 000,00	4 317,46	500,00
62876	Remb. Au GPF de rattachement	15 000,00	26 851,93	12 000,00
012 - CHARGES DE PERSONNEL				
6336	Cotis CNFPT et CDG	7 000,00	7 545,28	545,28
6338	Autres taxes sur salaires (allocation autonomie)	1 200,00	1 248,32	48,32
6453	cotis. Retraite(CNRACL ET IRCANTEC)	75 000,00	76 407,71	1 407,71
6475	Médecine du travail	1 500,00	1 632,00	132,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION				
6534	Cotisations de Sécurité Sociale	5 000,00	5 161,11	161,11
65732	Subv. Fonct. REGION (transp.scol+élev.inter)	5 000,00	-	1 150,00
66 - CHARGES FINANCIERES				
66111	Intérêts emprunts réglés à échéance	12 318,40	14 592,23	3 000,00
TOTAL DÉPENSES FONCTIONNEMENT				37 944,42
RECETTES				
073- Impôts et taxes				
7381	Taxe additionnelle droits mutation	20 000,00	75 031,00	37 944,42
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT				37 944,42
INVESTISSEMENT				
DÉPENSES				
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
21311	Construction Hôtel de Ville	1 008 764,66	1 026 420,09	27 000,00
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	15 027,08	25 988,25	12 000,00
020- DÉPENSES IMPREVUES INVESTISSEMENT				
		79 416,05	-	- 39 000,00
TOTAL DÉPENSES INVESTISSEMENT				-

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- adopte à l'unanimité la décision modificative n°2/2023 du budget principal, comme indiqué ci-dessus.

02- Autorisation à mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose en substance que, jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider, et mandater les dépenses en section d'investissement, dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

Afin d'assurer le bon fonctionnement des services, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser le Maire à faire application de cet article pour engager, liquider et mandater dans la limite des crédits suivants :

CHAPITRE	ARTICLE	BUDGET N-1	MONTANT
16 - Emprunts et dettes assimilées		57 045,11	14 261,28
	1641 - Emprunts en euros	57 045,11	14 261,28
20 - Immobilisations incorporelles		10 768,00	2 692,00
	202 - Frais réalisation documents urbanisme	-	-
	2031 – Frais d'études	5 768,00	1 442,00
	2033 - Frais d'insertion	5 000,00	1 250,00
204 -Subventions d'équipement versées		12 500,00	3 125,00
	20422 - Subventions d'équipement	12 500,00	3 125,00
21 - Immobilisations corporelles		2 213 085,88	553 271,47
	2111- Terrains nus	10 000,00	2 500,00
	2128- Autres agencements et aménagements de terrains	231 332,69	57 833,17
	21311 - Hôtel de ville	1 026 764,66	256 691,17
	21312 - Bâtiments scolaires	52 000,00	13 000,00
	21316 – Equipement de cimetière	40 000,00	10 000,00
	2135 - Installations générales, aménagement des constructions	10 000,00	2 500,00
	2138 - Autres constructions	672 767,62	168 191,91
	2151 – Réseaux de voirie	20 000,00	5 000,00
	2152 – Installations de voirie	26 732,00	6 683,00
	21534 – Réseaux d'électrification	14 461,83	3 615,46
	2158 – Autres installations, matériel et outillage techniques	27 027,08	6 756,77
	2161 - Œuvres d'art	13 000,00	3 250,00
	2182 - Matériel de transport	10 000,00	2 500,00
	2183 – Matériel de bureau et matériel informatique	15 000,00	3 750,00
	2184 - Mobilier	30 000,00	7 500,00
	2188- Autres immobilisations corporelles	14 000,00	3 500,00
	TOTAL	2 293 398,99	573 349,75

Il est précisé que les crédits votés seront repris au budget primitif 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité donne un avis favorable pour la mise en œuvre de cette procédure.

03- Rodez Agglomération : Rapport d'activités 2022 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets

Monsieur le Maire rappelle que conformément au décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015, Rodez Agglomération a réalisé le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets, destiné notamment à l'information des usagers.

En application de l'article D.2224-3 du code général des collectivités territoriales, ce rapport annuel doit être présenté au conseil municipal de chaque commune adhérent à l'EPCI dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice.

DISPOSITIF

Après présentation de ce rapport,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

⇒ **APPROUVE** le rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets de l'exercice 2022.

04 - Plan de financement actualisation : demande de subvention pour la rénovation du Complexe sportif des sources

Le maire rappelle le projet de rénovation énergétique du Complexe Sportif des Sources afin de renforcer la performance environnementale en favorisant la décarbonation et les économies d'énergie.

Le Maire propose d'actualiser le plan de financement suite aux demandes d'aides financières auprès de l'Etat, de la Région Occitanie, du Département de l'Aveyron et de Rodez agglomération et présente l'estimatif des dépenses nécessaires à la réalisation du projet.

ESTIMATION DES DEPENSES	
ETUDES :	179 200.00 €
Etudes et assistance à maîtrise d'ouvrage	171 200.00 €
Diagnostic énergétique	3 000.00 €
Etude de la charpente	5 000.00 €
TRAVAUX :	684 800.00 €
Isolation des murs extérieurs	684 800.00 €
Suppression de la toiture actuelle en éverite	
Réfection de la toiture en bac acier	
Modification de la chaufferie	
Remplacement de l'éclairage par LED	
Total H.T. études et travaux	864 000.00 €
TVA 20%	172 800.00 €
TOTAL T.T.C.	1 036 800.00 €

Le Maire présente le plan de financement prévisionnel :

PLAN DE FINANCEMENT			
		% / H.T. opération totale	% / T.T.C. opération totale
ETAT (DETR)	180 000.00 €	20.83 %	17.36 %
ETAT (Fonds Vert)	250 000.00 €	28.94 %	24.11 %
Région Occitanie	50 000.00 €	5.79 %	4.82 %
Conseil Départemental	150 000.00 €	17.36 %	14.46 %

Rodez agglomération	61 200.00 €	7.08 %	5.90 %
TOTAL SUBVENTIONS	691 200.00 €	80.00 %	66.66 %
COMMUNE DRUELLE BALSAC (Fonds propres / Emprunt)	172 800.00 €	20.00 %	16.66 %
F.C.T.V.A.	170 035.20 €		16.40 %
TOTAL TTC	1 036 800.00 €		100.00 %

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus,
- Sollicite les subventions telles que mentionnées dans le plan de financement,
- Autorise M. le maire à signer tous les documents à intervenir suite à cette décision.

05 - Plan de financement actualisation : demande de subvention pour l'aménagement du village Le Pas

Le Maire rappelle les éléments prévisionnels concernant l'aménagement du village du Pas, plus précisément la valorisation et la sécurisation des espaces publics du village. Il propose de solliciter une aide financière auprès de l'Etat, du Conseil Départemental, de la Région Occitanie et de Rodez agglomération, au titre de l'exercice 2024.

Le Maire présente l'estimatif des dépenses nécessaires à la réalisation du projet :

ESTIMATION DES DEPENSES	
TRAVAUX :	
Aménagement des espaces publics	456 586.00 €
Total H.T. travaux	456 586.00 €
ETUDES	
Maitrise d'œuvre	18 115.00 €
Total H.T. études	18 115.00 €
Total H.T.	474 701.00 €
TVA 20%	94 940.20 €
TOTAL T.T.C.	569 641.20 €

Le Maire propose d'adopter le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT			
		% / H.T. opération totale	% / T.T.C. opération totale
ETAT	107 000.00 €	22.54%	18.78%
CONSEIL DEPARTEMENTAL	40 000.00 €	8.43%	7.02%
REGION OCCITANIE	50 000.00 €	10.53%	8.78%
RODEZ AGGLOMERATION	120 000.00 €	25.28%	21.07%
TOTAL SUBVENTIONS :	317 000.00 €	66.78%	55.65%
COMMUNE DRUELLE BALSAC (Fonds propres / Emprunt)	157 701.00 €	33.22%	27.68%
F.C.T.V.A.	93 421.16 €		16.40 %
TOTAL TTC	569 641.20 €		100.00 %

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus,
- Sollicite les subventions telles que mentionnées dans le plan de financement,
- Autorise M. le maire à signer tous les documents à intervenir suite à cette décision.

06 - Rodez Agglomération : Plan de financement pour demande de subvention complémentaire salle des Oustalets

Dans le cadre de la construction de la salle commune nommée Les Oustalets au Bouldou, réservée uniquement aux résidents de la résidence séniors pour de l'animation, des services, ainsi que l'accueil de bureaux de médecins, le montant des travaux et de la maîtrise d'œuvre a été revu à la hausse suite à la validation d'avenants en cours de chantier.

M. le Maire rappelle l'estimation des dépenses des travaux, ainsi que des frais d'études :

ESTIMATION DES DEPENSES	
TRAVAUX :	
Construction d'une salle commune	254 000.00 €
Frais d'études	20 320.00 €
Total H.T. travaux	274 320.00 €
TVA 20%	54 864.00 €
TOTAL T.T.C.	329 184 00 €

Compte tenu du contexte économique actuel à l'agrandissement du cabinet médical, des dépenses supplémentaires se sont ajoutées aux prévisions.

DEPENSES DES TRAVAUX COMPLEMENTAIRES	
TRAVAUX :	
Construction d'une salle commune	284 773.00 €
Frais d'études	70 657.00 €
Total H.T. travaux	355 430.00 €
TVA 20%	71 086.00 €
TOTAL T.T.C.	426 516.00 €

La commune sollicite Rodez agglomération afin d'obtenir une subvention complémentaire de 40 000 € dans le cadre de son fonds de concours.

Les subventions des autres partenaires ont déjà été attribuées, il ne sera donc pas demandé de complément.

PLAN DE FINANCEMENT			
RECETTES EN € HT		% / HT opération totale	% / TTC opération totale
Etat (DETR)	82 296.00	23.15%	
Conseil Régional	25 000.00	7.03%	
Conseil Départemental	40 000.00	11.25%	
Rodez agglomération	102 938.00	28.96%	
Total subventions	250 234.00	70.40%	
Commune de Druelle Balsac (Fonds propres/emprunts)	105 196.00	29.60%	
F.C.T.V.A.	69 948.62.00		16,40%
Total TTC	426 516.00		100%

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus en incluant la subvention complémentaire sollicitée auprès de Rodez agglomération,
- Sollicite les subventions telles que mentionnées dans le plan de financement, plus précisément la subvention de 40 000 € complémentaire auprès de Rodez agglomération,
- Autorise M. le maire à signer tous les documents à intervenir suite à cette décision.

La secrétaire,
Aurélie SOUFLI



Le Maire,
Patrick GAYRARD

